

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du 1er adjoint AUMAND Damien pour le maire empêché.

Date de la convocation : 4 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : FROMAGET Marie-Thérèse, PORCHER Agnès, Dominique GUILLEMET,

Absent (s) :

Secrétaire de séance : Claude GIRARD

Pouvoir : Mme PORCHER Agnès donne pouvoir à Mme Loiseau Nathalie

Le premier Adjoint, Monsieur AUMAND pour le maire empêché invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 11 décembre 2018 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

Monsieur DUPAS, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée (en charge de l'Environnement Eau et Assainissement) et Monsieur STEPHAN, Chef de secteur Environnement à la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée, présentent l'avancement de l'étude préalable à la prise de compétence assainissement et l'actualité relative à cette prise de compétence (loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018).

2019-01-01 choix entreprise pour les travaux de réhabilitation du réseau pluvial et aménagement de la Rue du Moutier, rue de l'église et du parvis de l'église

Le conseil Municipal après étude des devis reçus en mairie pour l'appel d'offre du marché « réhabilitation du réseau pluvial et aménagement de la Rue du Moutier, rue de l'église et du parvis de l'église », a retenu l'offre la économiquement la plus avantageuse de l'entreprise EIFFAGE d'une tranche ferme d'un montant 69 757.20 tt. Les travaux débuteront au premier semestre 2019.

Une tranche conditionnelle d'un montant 204 871.20 €ttc pourra compléter ce marché.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient l'entreprise EIFFAGE, et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

2019-01-01b Plan de financement Travaux réhabilitation du réseau pluvial et travaux d'aménagement de la rue du moutier, rue de l'église et sécurisation mairie-église, demandes de subventions : au Conseil Départemental au titre des amendes de police, Conseil départemental au titre du Contrat Vendée Territoire, à la Région pays de la Loire au titre du Fonds Régional de développement des Communes

Monsieur AUMAND 1^{er} adjoint propose de modifier le plan de financement qui a été vu et validé en réunion le 11 décembre 2018, comme suit,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux de voirie	60 000 € ht
travaux de réhabilitation du réseau pluvial	58 131 € HT
des travaux d'aménagement de la rue du moutier, rue de l'église et sécurisation mairie-église	170 726 € HT
Honoraires Maitrise d'œuvre	4201 € HT
Radar pédagogique	4 850 € ht
TOTAL	297 908 € HT

RECETTES	
Conseil Départemental au titre des amendes de police	20 000 €
Conseil Départemental au titre du Contrat Vendée Territoire	40 337 €
Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Régional de Développement des communes	50 000 €
DETR	31 380 €
Autofinancement	156 191 €
TOTAL	297 908 €

2019-01-02 Personnel : recrutement, création d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs au 01/02/2019.

Le premier Adjoint, Monsieur AUMAND informe que le recrutement d'un adjoint technique territorial stagiaire sera effectif pour le 01.02.2019. Il faut de ce fait créer et modifier le poste d'adjoint technique.

Mise à jour du tableau des effectifs au 01.02.2019 et création d'un poste d'agent technique

Monsieur Aumand rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint technique, à temps complet soit 35 heures à compter du 01.02.2019.

Le 1er adjoint propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'adjoint technique, emploi permanent à temps complet et à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer l'emploi de ADJOINT TECHNIQUE, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01.02.2019, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le premier Adjoint, Monsieur AUMAND propose de modifier le tableau des effectifs du personnel comme présenté ci-dessous :

-suppression du poste Adjoint technique principal de 1ere classe à temps plein

-création du poste Adjoint technique territorial à temps plein.

ADMINISTRATIF	1 AGENT	1 TNC	Horaires hebdomadaire
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{er} classe titulaire	1 agent	1 Temps Non Complet	28h
TECHNIQUE	2 AGENTS	1 TC - 1 TNC	Horaires hebdomadaire
Adjoint technique territorial stagiairisé	1 agent	1 Temps Complet	35h
Adjoint technique territorial en CDD	1 agent	1 Temps Non Complet	3h75

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus, et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette modification.

2019-01-03 Maison des Communes Vendée : convention mise à disposition d'un Chargé d'inspection en santé et sécurité au travail (CISST)

Le 1er adjoint, Monsieur AUMAND Damien expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics de désigner, en complément de l'Assistant de Prévention et du Conseiller de Prévention, un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité dont les objectifs sont les suivants (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié) :

- Contrôler, à l'occasion de visites ponctuelles sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale.
- Proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure pour répondre aux obligations réglementaires afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail en lien avec le conseiller de prévention et l'assistant de prévention.
- En cas d'urgence ou de danger grave et imminent, proposer à l'autorité territoriale en lien avec le conseiller de prévention et l'assistant de prévention, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale doit l'informer, dans les meilleurs délais, des suites données à ses propositions.
- Assister avec voix consultative aux réunions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et participer aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents organisées dans le cadre de cette instance. Cette mission sera menée en collaboration avec le conseiller de prévention et l'assistant de prévention concerné. Pour cela, l'autorité territoriale doit systématiquement lui adresser une invitation dans les délais réglementaires.
- Sur demande du conseiller de prévention, donner un avis sur la conformité réglementaire des règlements, notes de services et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité ayant trait aux conditions de travail (aménagement des locaux, réorganisation, ...).
- Être informé des dérogations et intervenir en cas de manquement, concernant les travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi en apprentissage, en alternance ou en stage.
- Intervenir sur demande des représentants titulaires du CHSCT sur tout sujet en lien avec le fonctionnement de l'instance ou la prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée propose la mise à disposition de l'ACFI via une convention financée par la cotisation additionnelle. Sur le fondement de cette convention, une mission complémentaire de contrôle réglementaire des activités et des lieux de travail peut être demandée par l'autorité territoriale périodiquement. Dans ce cadre, l'intervention du Centre de Gestion sera facturée sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme et conformément à la convention mise à disposition (2019 : 380 € par jour et 215 € la demi-journée).

VU la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

VU le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 ;
VU la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;
Vu le projet de convention relative à la mise à disposition par le centre de gestion d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail.

CONSIDERANT que la mission d'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection peut être assurée directement par un agent désigné à cet effet en interne, autre que l'Assistant ou le Conseiller de Prévention, et ayant suivi une formation spécifique, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette mise à disposition ;

CONSIDÉRANT que la structuration du réseau de prévention définie par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée préconise aux conseils municipaux de solliciter l'intervention du Centre de Gestion pour une mise à disposition d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en santé et sécurité du travail, via une convention financée par la cotisation additionnelle ;
2. AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune ou communauté de communes et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion.

2019-01-04 changement et renouvellement du photocopieur

Le 1er adjoint, Monsieur AUMAND Damien expose que la location du photocopieur du secrétariat arrive à échéance en mars 2019. La société Boutin propose un renouvellement comme suit :

	Solution actuelle	Solution proposée
	IR ADV C2220i	IR ADV C3520i
Impression cout page unitaire maintenance HT A4 Noir	0.0055 €	0.0045 €
Impression cout page unitaire maintenance HT A4 couleur	0.055 €	0.045 €
Maintenance totale ht	26.13 €	21.38 €
Location mensuelle ht	69.80 €	66.00 €

Location sera sur 5 ans avec loyer mensuel de 66 € h. Les options fax et scanner de bureau n'ont pas été validées. La ligne fax Orange sera résiliée (peu ou pas utiliser). La livraison et la mise en configuration est un forfait de 220 € HT et le contrat d'assistance canonservicepass sera facturé annuellement pour 120 € ht.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. DECIDE de renouveler et d'accepter la proposition de la société Boutin
2. AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce changement.

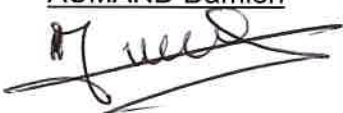
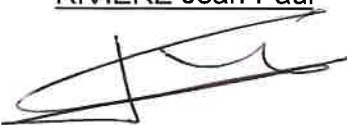


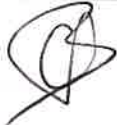





2019-01-05 ouverture de crédits

Conformément à Article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement destinées au programme des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales du bourg de Marsais, pour un montant de 70 000 €. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption à l'article 2315. Ils respectent la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 (déduction faite des crédits correspondants au remboursement de la dette).

2019-01-06 questions diverses

1. Lors du conseil municipal du 28/03/18 a été lu le courrier de l'UNC demandant de bien vouloir perpétuer le souvenir du colonel Arnaud Beltrame, assassiné. Afin de donner suite à ce courrier, le Conseil municipal décide de lui rendre hommage lors des discours de la cérémonie du 8 mai 2019. A cette occasion une plaque sera installée (lieu à définir) pour toutes les victimes tuées pendant l'exercice de leurs fonctions.
2. Mme FAIVRE Nadège secrétaire de mairie est nommée assistant de prévention dans la collectivité après avoir suivi la formation initiale de 5 jours.
3. Prévoir un achat pour renouvellement des chaises de la salle tinox. Acheter des paniers à couverts pour le lave vaisselle.
4. M. Auneau a informé par courrier la mairie de sa démission en tant que Président de la société de chasse de marsais sainte radegonde.
5. Le gouter des aînés est programmé pour le mercredi 13 mars, l'animation a été trouvée et validée au prix de 370 € ttc. Revoir l'organisation.
6. Un cadeau de départ en retraite pour M. Chaigneau lui sera remis lors de la cérémonie du 19/1/19.
7. Le communiqué de presse de l'association des maires et présidents de vendée dans le cadre du grand débat a été lu par M. Aumand. Un cahier de doléances est ouvert en mairie et les citoyens peuvent faire remonter aussi leurs idées sur une plateforme numérique www.granddebat.fr

Clôture de la séance à 23h00

<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> Absente Excusée	<u>AUMAND Damien</u> 	<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 
<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> 
<u>DEGAT Corinne</u> 	<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 
<u>GUILLEMET Dominique</u> Absent Excusé	<u>GUILLOTEAU Thomas</u> 	<u>LOISEAU Nathalie</u> 
<u>PORCHER Agnès</u> Absente excusée		

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2019-01-01	choix entreprise pour les travaux de réhabilitation du réseau pluvial et aménagement de la Rue du Moutier, rue de l'église et du parvis de l'église
2019-01-01b	Plan de financement Travaux réhabilitation du réseau pluvial et travaux d'aménagement de la rue du moutier, rue de l'église et sécurisation mairie-église, demandes de subventions : au Conseil Départemental au titre des amendes de police, Conseil départemental au titre du Contrat Vendée Territoire, à la Région pays de la Loire au titre du Fonds Régional de développement des Communes
2019-01-02	Personnel : recrutement, création d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs au 01/02/2019.
2019-01-03	Maison des Communes Vendée : convention mise à disposition d'un Chargé d'inspection en santé et sécurité au travail (CISST)
2019-01-04	changement et renouvellement du photocopieur
2019-01-05	Ouverture de crédits

